

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Trente-et-unième session du Comité pour les animaux
Genève (Suisse), 13 – 17 juillet 2020

Questions régionales

Rapports régionaux

ASIE

1. Ce document a été préparé par Giyanto et Saeko Terada en tant que membre et membre suppléant pour la région Asie du Comité CITES pour les animaux*. Ce document fait état des activités entreprises dans la Région depuis la 18ème réunion de la Conférence des Parties (Genève, du 17 au 29 août 2019).

Informations générales

- a) Membres du Comité pour les animaux (CA) pour la région Asie : Giyanto (Indonésie) et Ashgar Mobaraki (Iran). Membres suppléants : Arvin C. Diesm (Philippines) et Saeko Terada (Japon).
- b) Nombre de Parties dans la région Asie : 38.
- c) Parties ayant contribué et fournis des informations à ce rapport : Indonésie, Japon, Myanmar, Singapour, Thaïlande, et Viet Nam.

Aperçu des principaux développements

- a) Étude du commerce important
 2. Viet Nam. Au cours de cette période, le Viet Nam n'a pas recensé d'espèces d'animaux sauvages concernées par la recommandation relative à l'Étude du commerce important émanant du Comité pour les animaux. L'exportation de spécimens d'animaux sauvages au Viet Nam est issue d'établissements légaux d'élevage en captivité conformément aux dispositions de la Résolution 12.10 Enregistrement des établissements élevant en captivité à des fins commerciales des espèces animales inscrites à l'Annexe I, et 10.16 Spécimens d'espèces animales élevés en captivité.
- b) Analyse périodique des Annexes
 3. Singapour. Lors de la 18ème réunion de la Conférence des Parties à la CITES (17 au 28 août 2019, Genève, Suisse), les Parties ont adopté des amendements relatifs aux Annexes CITES. Faisant suite à la CoP18, Singapour a promulgué au journal officiel la Notification 2019 sur la loi sur les espèces menacées d'extinction (importation et exportation) afin de refléter les amendements adoptés à la CoP18 (modification de l'Annexe), notamment l'inclusion de nouvelles espèces (par ex. le requin-

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

taupe bleu, le *Rhynchobatus australiae* et la grande raie guitare) aux Annexes I et II de la CITES, avec date d'entrée en vigueur au 26 novembre 2019.

- c) Enregistrement d'établissements d'élevage en captivité à des fins commerciales d'espèces animales inscrites à l'Annexe I
4. Indonésie. En 2020, l'Indonésie a enregistré 2 (deux) opérations d'élevage en captivité du *Scleropages formosus*, comme suit :

N°	Numéro d'enregistrement	Éleveur	Date de création	Date d'enregistrement CITES
1.	A-ID-554	PD Chris –Dusun Pinang Baru, Kalbar	17 mars 2015	27 janvier 2020
2.	A-ID-555	CV. Altamira –Taman Kopo Indah, Margahayu- Kota Bandung Bandung West Java	19 septembre 2017	21 avril 2020

5. Singapour. le 11 février 2020, Singapour a bien enregistré auprès du Secrétariat de la CITES des opérations d'élevage en captivité (A-SG-539) du poisson dragon, l'arowana asiatique (*Scleropages formosus*).
6. Thaïlande. La Direction des pêches en tant qu'Organe de gestion de la CITES pour la faune aquatique de Thaïlande a soumis une proposition d'enregistrement d'opérations d'élevage en captivité à des fins commerciales d'espèces animales inscrites en Annexe I du poisson-chat géant du Mékong (*Pangosionodon gigos*).
- d) Avis de commerce non préjudiciable
7. Indonésie. Après avoir complété l'avis de commerce non préjudiciable pour le requin soyeux (*Carcharhinus falciformis*), l'Indonésie est en train de rédiger les avis de commerce non préjudiciable d'autres espèces marines inscrites en Annexe II comme le requin marteau (*Sphyrna* spp.) dont l'avis est actuellement en phase d'amélioration passant par l'actualisation des informations relatives à l'état de rendement de l'espèce et des zones de pêche. De plus, l'Indonésie est en train de rédiger les avis de commerce non préjudiciable du requin-taube bleu (*Isurus* spp.) et de la raie wedgefish (Famille Rhinidae ; *Rhynchobatus* spp. et *Rhina ancylostoma*). Le processus rédactionnel repose sur de nombreuses consultations nationales ainsi qu'une collecte de données.
8. Viet Nam. Au cours de la période concernée, le Viet Nam n'a émis aucun permis d'exportation de spécimens sauvages prélevés dans la nature et dans un future proche le Viet Nam n'envisage pas de politique d'autorisation d'exploitation des spécimens sauvages, par conséquent le Viet Nam n'a pas réalisé d'évaluations en vue d'avis de commerce non préjudiciable.

e) Développement des capacités

9. Indonésie

- En septembre 2019, des ateliers nationaux sur les avis de commerce non préjudiciable ont été organisés par le Ministère des Affaires maritimes et de la pêche (MMAF - Ministry of Marine Affairs and Fisheries) en collaboration avec le Centre de développement de la pêche en Asie du sud-est (SEAFDEC - Southeast Asian Fisheries Development Center).
 - Les programmes de renforcement des capacités élaborés par le Ministère des Affaires maritimes et de la pêche (MMAF) en collaboration avec le Centre pour l'environnement, la pêche et l'aquaculture (CEFAS) au Royaume-Uni et la Société pour la conservation de la nature d'Indonésie, se présentent comme suit :
- a) Modules et programmes de formation à l'identification des requins et raies. Ils se composent de 8 modules d'identification des requins et raies proposés dans le cadre du Support technique, en novembre 2019, et de la Formation des formateurs en janvier 2020. Le programme et les modules

sont uniformes au niveau national et déjà intégrés au programme de formation officiel du Ministère des affaires maritimes et de la pêche.

- b) Formation des formateurs sur l'identification des requins et des raies. En janvier 2020, le Ministère des Affaires maritimes et de la pêche, le Centre pour l'environnement, la pêche et l'aquaculture et la Société pour la Conservation de la Vie sauvage en Indonésie ont formé des agents de contrôle des institutions de gestion des ressources côtières et maritimes du MMAF sur 20 produits de requins et de raies. Ces agents seront ainsi de futurs formateurs en identification de requins et de raies. La formation fait partie du Projet de réduction du commerce illégal de produits issus des requins et raies mis en place par le gouvernement britannique, dans le cadre du Fonds de régulation du Commerce international d'espèces sauvages (International Wildlife Trade Challenge Fund).

10. Myanmar. Des formations sur le renforcement des capacités ont été proposées aux autorités chargées de l'application des lois dans les villes frontalières de Myanmar, comme suit :

- 1) 27-11-2019 au 29-11-2019 (commune de Kale, district de Sagaing)
- 2) 15-1-2020 au 17-1-2020 (commune de Hpa-an, État Kayin)
- 3) 8-1-2020 au 10-1-2020 (commune de Dawei, district de Tanintharyi)
- 4) 19-2-2020 au 21-2-2020 (commune d'Hakha, État Chin)
- 5) 11-3-2020 au 13-3-2020 (commune de Monywa, district de Sagaing)

Au cours de ces formations, les participants ont étudié la nouvelle loi (loi sur la Conservation de la biodiversité et des zones protégées, 2018), la CITES et ses travaux, les parties d'animaux sauvages les plus commercialisées, ainsi que les méthodes de commercialisation. Les participants ont également pu discuter et partager leurs expériences par rapport au commerce d'espèces sauvages en Myanmar.

11. Singapour

Date	Évènement	Lieu
26 novembre 2019	Exposé des exigences commerciales de la CITES à Singapour auprès de la Mission commerciale d'Afrique du sud	Carlton Hotel

12. Thaïlande. La Thaïlande a envoyé des agents participer aux formations de renforcement des capacités suivantes :

- 1) Séminaire sur la Protection de la nature et l'application de la CITES pour les pays en développement, du 3 au 23 septembre 2019 à Pékin, République populaire de Chine
- 2) Séminaire à l'attention des agents des pays en développement chargés de la gestion des importations et exportations et de la protection des espèces menacées d'extinction, du 8 au 28 septembre 2019 à Pékin, République populaire de Chine
- 3) Programme de formation sur la lutte contre la criminalité organisée transnationale (COTN) du 16 au 21 septembre 2019 à Yaoundé, au Cameroun.
- 4) 40ème séminaire sur la vie sauvage en Thaïlande les 12 et 13 décembre 2019 à Bangkok, en Thaïlande.
- 5) Formation des formateurs, dans le cadre du projet ESABII (information sur la biodiversité en Asie du sud-est et de l'est), sur les politiques de la CITES et l'identification des espèces menacées d'extinction, du 24 au 29 février 2020 à Manille, aux Philippines.

13. Viet Nam. Au moins 10 programmes de formation ont été organisés par l'Organe de gestion de la CITES au Viet Nam, à l'attention de la police, de la garde forestière, et du personnel judiciaire. Ces formations portaient sur l'application des lois et l'identification des spécimens d'animaux sauvages dont le trafic est répandu.

f) Autres

14. Japon

- Pour les années fiscales 2015 à 2019, l'Agence japonaise des pêches (Fisheries Agency of Japan - FAJ) a apporté son soutien financier au projet de Centre de développement des pêches en Asie du sud-est (the Southeast Asian Fisheries Development Center - SEAFDEC). Dans le cadre de ce projet, des enquêtes de terrain ont été réalisées pour mieux comprendre l'état actuel des stocks et zones de pêches des anguilles migratrices en Asie du sud-est. Une série de données sur les prises d'anguilles en avalaison a été rassemblée dans certains pays membres et de nombreux ateliers ont été organisés pour définir le cadre stratégique qui permettra d'établir des valeurs statistiques solides. D'autres activités de renforcement des capacités pour une meilleure préservation et gestion des anguilles ont également été réalisées. La FAJ a décidé de maintenir son soutien financier pour la poursuite du projet sur les années fiscales 2020 à 2024.
- Pour les années fiscales 2015 à 2019, l'Agence japonaise des pêches a apporté son soutien financier au projet de la FAO de renforcement des connaissances relatives à l'impact et aux conséquences de l'inscription à la CITES. En 2019, la FAO a publié un rapport dans le cadre de ce projet, qui rassemblait des informations sur l'impact des pêcheries de requin au Sri Lanka. Ce rapport évaluait l'efficacité des mesures de gouvernance après l'entrée en vigueur de la nouvelle liste CITES incluant sept espèces de requins et de raies, lors de la CoP16, en 2014. La FAJ va maintenir son soutien financier pour la poursuite du projet sur la période fiscale 2020-2027.

15. Myanmar. La réglementation sur la conservation de la biodiversité et des zones protégées, soit le principal support juridique en matière de commercialisation d'espèces sauvages et d'application de la CITES, a été rédigée et envoyée aux différents Ministères birmans pour approbation.

La mise à jour de la Liste d'espèces sauvages protégées en Myanmar est en cours.

Détection d'activités criminelles liées aux espèces sauvages en Myanmar - 2019)

No	District/ État	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sep	Oct	Nov	Déc	Total
1	Kachin											1		1
2	Kayah		1			1						2		4
3	Shan	2		2	1	2			1	1				9
4	Kayin												1	1
5	Sagaing	1							1					2
6	Mandalay						1	1						2
7	Magywe			2										2
8	Yangon							1					1	2
9	Ayeyarwady				1		1	2			2			6
	Total	3	1	4	2	3	2	4	2	1	2	3	2	29

16. Singapour. Activités de sensibilisation :

- En novembre 2019, l'Organe de gestion de la CITES à Singapour, l'Office des parcs nationaux (NParks), a envoyé une circulaire afin d'informer tous les acteurs concernés de la nouvelle liste actualisée d'espèces sauvages et ligneuses de la CITES, qui a été adoptée lors de la 18ème réunion de la Conférence des Parties à la CITES (du 17 au 28 août 2019, à Genève, Suisse). Les commerçants d'espèces nouvellement inscrites exerçant avant cette modification sont tenus de déclarer leur activité au NParks. La circulaire a permis de transmettre plus d'informations sur la CITES et sa réglementation afin de s'assurer que les acteurs concernés se conforment à cette nouvelle réglementation de la CITES.

- Pour mieux faire comprendre au public l'importance des espèces de requins inscrits à la CITES et à quel point il est crucial que l'industrie respecte cette nouvelle réglementation, des avis d'information sur la réception/l'importation/la vente des requins et raies inscrits à la CITES ont été diffusés auprès des commerçants au niveau des ports de pêche. NParks a également organisé des réunions d'information avec les commerçants dans les ports de pêche en octobre 2019 et février 2020, sur la réglementation des espèces inscrites à la CITES.

17. Viet Nam

- Lors de la CoP18 à la CITES, le Viet Nam a obtenu de reclasser 3 espèces de tortues aquatiques de l'Annexe II à l'Annexe I de la CITES, à savoir la tortue des marais vietnamiens (*Mauremys annamensis*), la tortue-boîte du sud vietnamien (*Cuora picturata*), et la tortue-boîte de Bourret (*Cuora bouretii*). D'autre part, le Viet Nam, conjointement avec la Chine et l'UE ont obtenu l'inscription en Annexe II à la CITES d'un reptile du genre *Goniurosaurus* et de deux amphibiens du genre *Paramesotriton* et *Tylotriton*.
- Le Ministère de l'agriculture et du développement rural en coopération avec le Ministère de l'éducation et de la formation ont finalisé la conception et l'essai d'un programme d'enseignement sur les espèces sauvages dans les écoles du primaire et du secondaire.
- L'Organe de gestion CITES et l'autorité scientifique CITES au Viet Nam ont terminé la rédaction de directives relatives aux tests ADN réalisés sur les spécimens d'espèces sauvages confisquées du marché.

Activités des représentants régionaux

18. Giyanto a participé à la 18ème réunion de la Conférence des Parties à Genève (Suisse), entre le 17 et le 28 août 2019.

Coopérations régionales et priorités

19. Singapour

- *Remise d'échantillons d'écailles de pangolin et d'ivoire aux douanes chinoises.*
Dans le cadre de l'assistance juridique mutuelle entre la Chine et Singapour, le 19 novembre 2019, Singapour a remis des échantillons d'ivoire et d'écaille de pangolin saisis par les autorités en avril et juillet pour que la Chine puisse mener de plus amples investigations et engager des poursuites à l'encontre des ressortissants chinois impliqués.
- *Rapatriement de chats-léopard en Malaisie*
Le 22 janvier 2020, le zoo de Singapour, avec le soutien d'une ONG, l'Animal Concerns Research and Education Society (ACRES) et du NParks, a rapatrié 2 chats-léopard asiatiques en Malaisie. Les animaux avaient été confisqués au niveau local en juillet 2018 et avaient été considérés comme importés illégalement, leur test génétique montrant qu'ils provenaient de Malaisie. Les animaux ont été remis au Direction de la nature et des parcs nationaux de Malaisie (Perhilitan) puis emmenés au Centre national des espèces sauvages à Perak pour réhabilitation avant d'être relâchés dans la nature afin de préserver l'espèce.
- *Envoi d'échantillons de corne de rhinocéros en Afrique du Sud*
En février 2020, NParks a envoyé des copeaux de corne de rhinocéros issus d'une saisie de janvier 2020 au Ministère des affaires environnementales d'Afrique du Sud pour analyse ADN afin de déterminer l'origine du rhinocéros. Cela permettra d'aider les forces de l'ordre à cibler leurs efforts sur les zones intenses de braconnage.
- *Échantillonnage d'ivoire par le Dr Sam Wasser de l'Université de Washington*
Du 2 au 4 mars 2020, le Dr Samuel K Wasser et son équipe d'enquêteurs sur la sécurité intérieure (Homeland Security Investigations - HSI) ainsi que des collègues de l'ambassade des États-Unis, M. George Kwai et M. John Brown III se sont rendus à Singapour pour collaborer avec NParks à la collecte d'échantillons d'ivoire sur une cargaison de 8,8 tonnes de défenses, saisie en juillet 2019. Les pièces d'ivoire (1556) ont été triées, couplées et sélectionnées pour échantillonnage. Au total, 236 pièces d'échantillons d'ivoire ont été recueillis pour analyse ADN afin de déterminer leur origine et la population d'éléphants dont elles proviennent. La collaboration entre les États-Unis et Singapour a pour but d'apporter un appui aux pays africains dans l'identification des zones intenses de braconnage et de renforcer les services de répression,

conformément à la *Résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP17)* sur le *Commerce de spécimens d'éléphants*.

20. Viet Nam. Le Viet Nam a proposé que la région Asie établisse une base de données génétiques pour certaines espèces menacées d'extinction comme les grands fauves asiatiques et favoriser le partage d'informations entre les pays afin de mieux contrôler le trafic transfrontalier de spécimens menacés d'extinction en Asie.

Réunions et ateliers

21. Indonésie.

- L'Indonésie a participé à la 71^{ème} réunion du Comité permanent à Genève, en Suisse, le 16 août 2019
- L'Indonésie a participé à la 72^{ème} réunion du Comité permanent à Genève, en Suisse, le 28 août 2019

22. Myanmar.

- Les agents birmans de protection de la nature du Ministère des forêts ont participé au 1er atelier sur les directives ANASE pour la détection et la prévention du trafic d'espèces sauvages, qui s'est tenu à Kuala Lumpur, en Malaisie, les 7 et 8 mai 2019, ainsi qu'au 2^{ème} atelier sur les directives ANASE pour la détection et la prévention du trafic d'espèces sauvages, qui s'est tenu à Bangkok, en Thaïlande, les 9 et 10 juillet 2019.
- Des réunions trilatérales entre la Myanmar, la Thaïlande et la RDP du Laos sur la coopération transfrontalière pour la lutte contre le trafic illicite d'espèces sauvages ont été organisées dans les communes de Keng Tung et Tachileik, dans l'État Shan, en Myanmar, par le gouvernement birman, entre les 19 et 21 décembre 2019.

23. Singapour

Date	Réunion	Lieu
8-9 avril 2020	Atelier consultatif virtuel sur l'échange d'informations relatives aux permis électroniques CITES (EPIX) pour les Parties de la CEE et de la CESAP	Online via Webex
26-28 novembre 2019	Session de bilan sur l'Opération Thunderball et Demeter V	Shenzhen, Chine
18-22 novembre 2019	30 ^{ème} réunion du groupe de travail sur la criminalité liée aux espèces sauvages	Singapour
25-26 novembre 2019	Réunion régionale d'investigation et d'analyse de cas (Regional Investigative and Analytical Case Meeting - RIACM) sur le trafic par containers à grande échelle d'espèces sauvages	Singapour

24. Thaïlande. Les réunions et ateliers relevant du travail du Comité pour les animaux qui ont été organisés en Asie sont les suivantes :

- 1) La 18^{ème} Conférence des Parties à la CITES (CoP18), le 71^{ème} Comité permanent (71st CP) et le 72^{ème} Comité permanent (72^{ème} CP) du 15 au 27 août 2019 à Genève, en Suisse.
- 2) Un atelier sur la Révision et l'élaboration d'un plan d'action pour la coopération ASANE en matière d'application de la CITES et des lois relatives aux espèces sauvages : 2019-2025, qui a eu lieu du 3 au 5 septembre 2019 à Chonburi, en Thaïlande.

- 3) Un atelier de Révision et élaboration du Plan d'action du Ministère de la conservation des parcs nationaux, de la nature et des espèces sauvages pour l'application de la CITES et des lois relatives aux espèces sauvages a été organisé entre le 10 et le 12 septembre 2019 à Tak, en Thaïlande.
 - 4) Un atelier régional sur le renforcement de la coopération pour la lutte contre le commerce transnational illicite d'espèces sauvages entre la Thaïlande et la Myanmar, qui a eu lieu du 22 au 24 septembre 2019 à Kanchanaburi, en Thaïlande.
 - 5) La 6^{ème} Conférence ANASE sur les parcs du patrimoine, organisé les 21 et 22 octobre 2019 à Pakse, en RDP du Laos.
 - 6) La Conférence annuelle du Programme mondial pour la vie sauvage (Global Wildlife Program - GWP) du 29 octobre au 1er novembre 2019 à Pretoria, en Afrique du Sud.
 - 7) Projet d'enquête sur le trafic d'espèces sauvages, programme d'échange Afrique-Asie, qui s'est réuni du 4 au 15 novembre 2019 à Gaborone, au Botswana.
 - 8) Réunion de consultation sur le renforcement de la coopération et la synergie entre les Conventions relatives à la biodiversité en Asie du sud-est par rapport au Cadre mondial pour la biodiversité après 2020, et réunion préparatoire ANASE en vue de la 23^{ème} réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, du 13 au 15 novembre 2019, à Phnom Penh, au Cambodge.
 - 9) 13^{ème} réunion ministérielle ANASE sur la criminalité transnationale (13^{ème} AMMTC) et réunions connexes, qui se sont tenues entre le 25 et le 29 novembre 2019 à Bangkok, en Thaïlande.
 - 10) Réunion technique de consultation sur l'élaboration d'un plan d'action pour la coopération ANASE en matière d'application de la CITES et des lois relatives aux espèces sauvages, organisée le 15 janvier 2020 à Bangkok, en Thaïlande.
 - 11) Réunion régionale d'investigation et d'analyse de cas (RIACM) sur le trafic d'ivoire, qui a eu lieu les 17 et 18 février 2020 à Kuala Lumpur, en Malaisie.
 - 12) Atelier d'acte de justice pour les victimes silencieuses - 7 chefs d'accusations, qui a été organisé entre le 24 et le 1er octobre 2019 à Kedah, en Malaisie.
 - 13) Atelier sur les enquêtes financières dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et forêts, les 11 et 12 mars 2020 à Bangkok, Thaïlande.
25. Viet Nam. Participation aux réunions bilatérales entre l'Organe de gestion CITES au Viet Nam et l'Organe de gestion CITES en Chine, en décembre 2019, portant sur la coopération bilatérale, y compris la conservation et l'élevage des pandas.

Autres

26. Singapour.

- *Mise en place de la signature électronique pour les permis et certificats CITES*
Le 1er octobre 2019, NParks a mis en service la signature électronique sur les permis et certificats d'importation/d'exportation actuellement sur papier sécurisé filigrané, ce qui fait gagner considérablement en efficacité car cela permet aux commerçants d'imprimer eux-mêmes les permis et certificats CITES via une imprimante compatible avec le mode filigrane. Il reste obligatoire de joindre les permis et certificats CITES d'exportation/importation au format papier à la cargaison jusqu'à son pays de destination.
- *Soumission du Rapport annuel CITES et du Rapport annuel CITES sur le commerce illégal*
Singapour a soumis son Rapport annuel CITES 2018 et son Rapport annuel CITES sur le commerce illégal au Secrétariat CITES respectivement le 31 et le 29 octobre 2019. Les Parties à la Convention ont l'obligation de soumettre ces rapports dans les temps. Le Rapport annuel CITES fait état des types de permis et certificats octroyés, des quantités, des espèces, de l'origine et des types de spécimens commercialisés au cours de l'année en question. Le Rapport annuel CITES

sur le commerce illégal fait état des saisies de spécimens inscrits à la CITES au niveau des frontières et à l'intérieur du pays.

- *Réception du Prix des Nations Unies pour l'application des lois environnementales en Asie*
NParks, les services douaniers de Singapour (Singapore Customs - SC), le Service de l'immigration et des points de contrôle de Singapour (Immigration & Checkpoints Authority - ICA) et le Service national des forêts et prairies de Chine, ont gagné, ensemble, le Prix des Nations Unies pour l'application des lois environnementales en Asie, en reconnaissance de leurs efforts conjoints au niveau interinstitutionnel et international de lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages. En 2019, NParks a travaillé étroitement avec les Services douaniers et le Service de l'immigration et des points de contrôle, et saisit 3 grosses cargaisons d'écailles de pangolin et d'ivoire, suite à des indices fournis par les douanes chinoises. L'étroite collaboration entre Singapour et la Chine a également permis l'arrestation de 14 suspects, ce qui représente un énorme pas en avant dans le processus d'enrayement des réseaux de criminalité liée au commerce illégal d'espèces sauvages en Asie.
- *Importantes saisies d'espèces sauvages*
 - a) Le 8 avril 2020, un sud-africain a été condamné à 17 mois de prison pour contrebande de 11 pièces de corne de rhinocéros blanc via l'aéroport Changi de Singapour. Il était en escale à Singapour, en provenance de Johannesburg et à destination d'Ho Chi Minh City au Viet Nam, le 2 janvier 2020, lorsque les cornes illégales de rhinocéros ont été détectées dans ses bagages. Les cornes de rhinocéros ont été confisquées. Les informations sur ce cas ont été partagées via le système Ecomessage.
 - b) Le 1er avril 2020, un homme de Singapour a reçu une amende de 6 600 S\$ pour infraction, d'après le paragraphe 4(1) de la Loi (Cap. 92A) sur l'importation et l'exportation d'espèces menacées d'extinction. L'homme est complice d'une autre personne ayant importé des grenouilles venimeuses d'Anthony (*Epipedobates anthonyi*) à Singapour sans permis CITES. Cette espèce est inscrite en Annexe II de la CITES.
 - c) Le 25 mars 2020, un étudiant singapourien a reçu une amende de 17 000 S\$ pour avoir importé 23 mygales par colis postal depuis le Royaume-Uni et pour possession de 20 autres à son lieu de résidence. Parmi ces mygales se trouvaient une mexicaine à genoux rouges, une mexicaine à pattes rouges et une mygale ornementale saphir de Gooty. Il détenait également un hérisson, 3 gueko léopards, 1 guecko à queue grasse et une araignée sauteuse.
 - d) Le 11 mars 2020, un singapourien a été arrêté au cours d'une opération d'infiltration. Il a été condamné à une amende de 9 000 S\$ et emprisonnement pour tentative de vente d'un faux-gavial (inscrit en Annexe I de la CITES). Il a été condamné en vertu du paragraphe 4(1) de la Loi (Cap. 92A) sur l'importation et l'exportation d'espèces menacées d'extinction pour avoir proposé à la vente ce reptile qui avait été importé illégalement.
 - e) Le 21 juillet 2019, NParks, les services douaniers de Singapour et le Service de l'immigration et des points de contrôle de Singapour ont inspecté un container de 12m cheminant en provenance de la République Démocratique du Congo et à destination du Viet Nam. La cargaison avait été déclarée comme contenant "du bois scié et des copeaux de conifères". L'inspection a révélé qu'elle contenait en réalité 11,9 tonnes d'écailles de pangolin, emballées dans 237 sacs pour une valeur marchande d'environ 48,6 millions de dollars de Singapour, ainsi que 8,8 tonnes d'ivoire d'éléphant brute, emballées dans 137 sacs pour une valeur marchande d'environ 17,6 million S\$.
 - f) Le 8 avril 2019, les services douaniers de Singapour et le Service de l'immigration et des points de contrôle de Singapour ont inspecté un autre container de 12m en provenance du Nigéria et à destination du Viet Nam. La cargaison avait été déclarée comme contenant des "graines de cassia". L'inspection a révélé qu'elle contenait en réalité 12,7 tonnes d'écailles de pangolin, emballées dans 474 sacs pour une valeur marchande d'environ 51,6 millions S\$. Les écailles de pangolin ainsi saisies provenaient de deux espèces et représentent l'équivalent d'environ 21 000 pangolins.
 - g) Le 3 avril 2019, NParks et les services douaniers de Singapour ont inspecté un container de 12m au Poste de contrôle des exportations de Pasir Panjang. La cargaison avait été déclarée comme contenant du "bœuf congelé", et se dirigeait du Nigéria vers le Viet Nam. L'inspection a révélé que le chargement contenait en réalité 12,9 tonnes d'écailles de pangolin, emballées

dans 230 sacs pour une valeur marchande d'environ 52,3 millions S\$. Il s'agit de la plus grande saisie d'écaillés de pangolins au niveau mondial ces dernières années. La cargaison contenait également 177 kg d'ivoire d'éléphant taillée et sculptée, estimée à une valeur marchande d'environ 120 000 S\$.

27. Viet Nam. En 2019, le Viet Nam a, à nouveau, remis à l'Afrique du Sud 55 échantillons de corne de rhinocéros, à ce jour les résultats des analyses n'ont pas encore été reçus. Par le passé, le Viet Nam a remis des échantillons d'ADN à l'Afrique du Sud à quatre reprises, au moins, et recommande donc que le Comité pour les animaux examine l'efficacité du processus d'analyse de ces échantillons.